

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 à 20 h par visioconférence, avec enregistrement audio.

Sont présents :           Monsieur Denis Santerre, maire  
                                  Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1  
                                  Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2  
                                  Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3  
                                  Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4  
                                  Monsieur Alain Leprince, conseiller au siège #5  
                                  Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

---

*1. Ouverture de l'assemblée*

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h 00. Il remercie les membres du conseil de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Conformément aux directives sanitaires du gouvernement provincial, la séance du conseil est tenue par visioconférence. Le public n'est pas admis et il est invité à écouter les enregistrements audio des délibérations et des prises de décisions qui seront disponibles dans les jours qui suivent la séance sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.municipalite.baiedessables.ca](http://www.municipalite.baiedessables.ca).

*2. Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de l'assemblée et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
  - 6.1. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
  - 6.2. Refinancement par billets d'un emprunt relatif aux travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie complémentaire
  - 6.3. Dépôt, présentation et avis de motion du *Projet de règlement numéro 2021-02 abrogeant le règlement numéro 2007-05 pour la construction d'une bibliothèque municipale*
7. **Sécurité publique**
  - 7.1. Sûreté du Québec – Identification des besoins spécifiques pour 2021-2022
  - 7.2. Adoption des rapports annuels relatifs au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie
8. **Transport**
  - 8.1. Adoption du *Règlement numéro 2021-01 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement usagé et un emprunt de 225 000 \$*
  - 8.2. Appel d'offres public – Acquisition d'un camion de déneigement usagé
  - 8.3. Appel d'offres – Marquage de la chaussée des chemins municipaux
  - 8.4. Remboursement d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale
9. **Hygiène du milieu**
  - 9.1. Collecte printanière des rebuts volumineux
  - 9.2. Dépôt du bilan annuel 2020 de la qualité de l'eau potable
  - 9.3. Dépôt du rapport annuel 2020 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
  - 10.1. Modification de la réglementation – Avis de motion, présentation et adoption des projets de règlement
    - 10.1.1. Règlement numéro 2008-05-5 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-05
    - 10.1.2. Règlement numéro 2008-07-2 modifiant le règlement de lotissement numéro 2008-07

- 10.1.3. Règlement numéro 2008-09-3 modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 2008-09
- 10.1.4. Règlement numéro 2008-11-6 modifiant le règlement concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des permis et certificats numéro 2008-11
- 10.1.5. Règlement numéro 2008-06-6 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06
- 10.1.6. Règlement numéro 2012-07-1 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 2012-07
- 10.1.7. Règlement numéro 2021-03 sur la garde d'animaux de ferme en périmètre urbain
- 10.1.8. Règlement numéro 2021-04 sur la qualité de vie
- 10.2. Entretien des aménagements paysagers
- 10.3. Implantation d'une tour de télécommunication de type autoportant d'une hauteur de 61 mètres
- 10.4. Cession d'une parcelle de terrain appartenant à la municipalité à Télécommunications Denis Gignac inc.
- 10.5. Implantation d'une borne de recharge publique pour véhicules électriques
- 10.6. Implantation d'enseignes numériques municipales
- 11. Loisirs, culture, santé et bien-être**
- 11.1. Service de garderie municipale à l'école Assomption pour l'année scolaire 2021-2022
- 11.2. Achat de chariots à roulettes pour chaises pour le Centre communautaire Gabriel-Raymond
- 12. Suivi de la dernière période de questions**
- 13. Divers**
- 13.1. Suivi de la proposition d'achat du terrain du Parc du Sacré-Cœur à la Fabrique de BDS
- 13.2. Ville de Matane – Appui au projet de Complexe aquatique de Matane
- 13.3. Appui pour la décentralisation du système de santé en région
- 13.4. Projet « Le Café La Caisse » – Correspondance du CA (rencontre avec le MAMH?)
- 14. Période de questions du public**
- 15. Levée de l'assemblée**

## **2021-040      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'adopter l'ordre du jour du 1<sup>er</sup> mars 2021 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### *3.      Approbation du procès-verbal*

## **2021-041      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2021**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 1<sup>er</sup> février dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'approuver le procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2021 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### *4.      Présentation et adoption des comptes*

## **2021-042      APPROBATION DES COMPTES AU 28 FÉVRIER 2021**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de février 2021;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 28 février 2021 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	131 234.58	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #501186 au #501212)	21 397.45	\$
<b>Total des comptes au 28 février 2021</b>	<b>152 632.03</b>	<b>\$</b>

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.*

\_\_\_\_\_  
Adam Coulombe

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'a été reçue du public pour cette séance.

6.1. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

**2021-043 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier doit préparer chaque année la liste des arriérés de taxes afin de la présenter au conseil municipal à sa séance ordinaire de mars en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes par la Municipalité Régionale de Comté (MRC);

Considérant que les contribuables ayant des arriérés de taxes de 2 ans et plus ont reçu un avis recommandé en date du 12 janvier 2021;

Considérant que la période de prescription des taxes municipales est de 3 ans à compter de leur exigibilité selon l'article 251 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu de transmettre à la MRC de La Matanie les dossiers portant les matricules numéro 7597-89-5748 et 7597-99-0008 en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales, le tout conformément à l'article 1023 du *Code municipal du Québec*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.2. Refinancement par billets d'un emprunt relatif aux travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie complémentaire

**2021-044 ÉMISSION DE BILLETS À COURTE ÉCHÉANCE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2003-04 (CONCORDANCE)**

Considérant que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Baie-des-Sables souhaite emprunter par billets un montant total de 148 400 \$ qui sera réalisé le 9 mars 2021, réparti comme suit :

Règlement numéro	Montant
2003-04	148 400 \$

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7)*;

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu :

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 mars 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 mars et le 9 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

Année	Capital
2022	28 900 \$
2023	29 200 \$
2024	29 700 \$
2025	30 100 \$
2026	30 500 \$
2026	0 \$ (à renouveler)

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**2021-045     ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION DE BILLETS POUR LE REFINANCEMENT DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE COMPLÉMENTAIRE**

Considérant que la Municipalité de Baie des Sables a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 mars 2021, au montant de 148 400 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1)* et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1-     FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

28 900 \$	0,60000 %	2022
29 200 \$	0,75000 %	2023
29 700 \$	1,00000 %	2024
30 100 \$	1,25000 %	2025
30 500 \$	1,50000 %	2026

Prix : 98,58500

Coût réel : 1,65917 %

2-     CD DE MONT-JOLI – EST DE LA MITIS

28 900 \$	1,92000 %	2022
29 200 \$	1,92000 %	2023
29 700 \$	1,92000 %	2024
30 100 \$	1,92000 %	2025
30 500 \$	1,92000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,92000 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 9 mars 2021 au montant de 148 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2003-04. Ces billets sont émis au prix de 98,58500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéants en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.3. *Dépôt, présentation et avis de motion du Projet de règlement numéro 2021-02 abrogeant le règlement numéro 2007-05 pour la construction d'une bibliothèque municipale*

#### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-02**

Monsieur Alain Leprince, conseiller au siège #5, donne avis de motion que le *Projet de règlement numéro 2021-02 abrogeant le règlement numéro 2007-05 décrétant une dépense de 272 135 \$ pour la construction d'une bibliothèque municipale et un emprunt de 244 921 \$ en attendant le versement d'une subvention* sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. Un dépôt et une présentation du projet de règlement en question sont également faits.

7.1. *Sûreté du Québec – Identification des besoins spécifiques pour 2021-2022*

#### **2021-046 SÛRETÉ DU QUÉBEC – IDENTIFICATION DES BESOINS SPÉCIFIQUES POUR 2021-2022**

Considérant qu'il y a lieu de faire connaître à la Sûreté du Québec les besoins particuliers de Baie-des-Sables en ce qui a trait à la sécurité publique;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de transmettre à la Sûreté du Québec les demandes d'intervention suivantes pour la prochaine année :

- Effectuer une surveillance accrue de la vitesse des véhicules sur la rue de la Mer en période estivale;
- Effectuer une surveillance particulière de la vitesse des véhicules en transit circulant dans le 5<sup>e</sup> Rang Est en semaine le matin (7 h) et la fin de la journée (17 h);
- Vérifier le respect de la signalisation des autobus scolaires par les automobilistes sur la route 132;
- Aviser les contrevenants qui stationnent leur véhicule en période hivernale pour une longue période (plus de 15 minutes) sur la rue de la Mer gênant la circulation et l'entretien du chemin (article 382 du *Code de la sécurité routière*);
- Intervenir afin de limiter la circulation des véhicules non-permis de circuler sur les voies publiques (voitures de golf, VTT, etc.);
- Porter une attention particulière à la circulation des véhicules la nuit afin de prévenir le vol;
- Demander au policier parrain une visite trimestrielle au bureau de la municipalité afin de pouvoir échanger sur les problématiques existantes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.2. *Adoption des rapports annuels relatifs au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie*

**2021-047     ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL RELATIF AU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE – 3<sup>E</sup> ANNÉE**

Considérant que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de La Matanie est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2016;

Considérant que l'action #54 du plan de mise en œuvre de ce schéma est de produire et d'adopter un rapport d'activité annuel conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'adopter le rapport d'activité annuel relatif au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendies pour la troisième (3<sup>e</sup>) année tel que produit par le *Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**2021-048     ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL RELATIF AU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE – 4<sup>E</sup> ANNÉE**

Considérant que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de La Matanie est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2016;

Considérant que l'action #54 du plan de mise en œuvre de ce schéma est de produire et d'adopter un rapport d'activité annuel conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'adopter le rapport d'activité annuel relatif au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie pour la quatrième (4<sup>e</sup>) année tel que produit par le *Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1. *Adoption du Règlement numéro 2021-01 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement usagé et un emprunt de 225 000 \$*

**2021-049     ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-01 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT USAGÉ ET UN EMPRUNT DE 225 000 \$**

Attendu qu'il y a lieu de rajeunir la flotte de camions de déneigement actuellement vieillissante;

Attendu que la Municipalité de Baie-des-Sables désire se prévaloir du pouvoir prévu aux articles 1060.1 et suivants du *Code municipal du Québec*;

Attendu que l'adoption du présent règlement a été précédée d'une présentation et d'un dépôt d'un projet de règlement ainsi qu'un avis de motion donné à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021 conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu que le conseil municipal adopte le *Règlement numéro 2021-01 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement usagé et un emprunt de 225 000 \$* tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-01  
DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT USAGÉ ET UN EMPRUNT DE 225 000 \$**

---

**ATTENDU QU'**il a lieu de rajeunir la flotte de camions de déneigement actuellement vieillissante;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Baie-des-Sables désire se prévaloir du pouvoir prévu aux articles 1060.1 et suivants du *Code municipal du Québec*;

**ATTENDU QUE** l'adoption du présent règlement a été précédée d'une présentation et d'un dépôt d'un projet de règlement ainsi qu'un avis de motion donné à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021 conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu que le conseil municipal décrète par ce règlement ce qui suit :

**Article 1 Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2 Objet**

Le conseil est autorisé à acquérir un camion de déneigement usagé pour le service des travaux publics. Le camion de 10 roues doit posséder une benne en acier avec épandeur à sel à contrôle électronique, une grappe à neige à l'avant, une grappe à neige sur le côté, une grappe sous le châssis, un gyrophare et un lettrage d'identification.

L'estimation de la dépense détaillée présentée à l'**annexe A** fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 3 Dépense**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 225 000 \$ pour les fins du présent règlement.

**Article 4 Emprunt**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 225 000 \$ sur une période de quinze (15) ans.

**Article 5 Taxation**

Pour pouvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**Article 6 Modification à l'affectation**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire l'emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

**Article 7 Affectation d'une subvention**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**Article 8 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**8.2. Appel d'offres public – Acquisition d'un camion de déneigement usagé**

En raison de l'indisponibilité des documents, le lancement de l'appel d'offres public sera fait à une prochaine séance.

**8.3. Appel d'offres – Marquage de la chaussée des chemins municipaux**

**2021-050 MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE DES CHEMINS MUNICIPAUX**

Considérant qu'il y a lieu de refaire le marquage de la chaussée de tous les chemins municipaux qui date de l'année 2019;

Considérant que cette dépense est prévue au budget de l'année financière 2021 dans les dépenses de fonctionnement;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu :

- D'accepter le document d'appel d'offres sur invitation tel que préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, en date de mars 2021;
- D'autoriser ce dernier à entreprendre toutes les démarches requises au lancement de l'appel d'offres sur invitation auprès de différents fournisseurs au Québec;
- De fixer la date limite de réception des soumissions au 6 avril 2021 à 10 h.
- D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à émettre tout addenda au devis d'appel d'offres sur invitation afin d'apporter toutes modifications mineures au devis pour corriger certaines problématiques ou imprécisions soulevées lors de la période d'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 8.4. Remboursement d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale

##### **2021-051     REMBOURSEMENT D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLETS REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) ET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL)**

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables avait pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'est engagée à les respecter;

Considérant que les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

Considérant que le Ministère a versé 90 % du montant de l'aide financière au comptant à la suite de la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables avait choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée dans le délai requis;

Considérant que cette dernière révèle des coûts des travaux moindres que l'estimation initiale;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables s'était engagée à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables rembourse le ministère des Transports du Québec l'excédent de l'aide financière reçue du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) des volets et des projets suivants :

<b>Volet – Numéro projet (Taux d'aide maximal)</b>	<b>Versement initial (90%)</b>	<b>Aide maximale à respecter</b>	<b>Aide à rembourser</b>
AIRRL 2018-516 (50%)	36 278 \$	33 456 \$	2 822 \$
RIRL 2018-837 (75%)	499 273 \$	431 955 \$	67 318 \$
<b>Total</b>	<b>535 551 \$</b>	<b>465 411 \$</b>	<b>70 140 \$</b>

Que le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, soit autorisé à rembourser le ministère des Transport du Québec et à émettre les chèques à l'ordre du ministre des Finances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 9.1. *Collecte printanière des rebuts volumineux*

### **2021-052 COLLECTE PRINTANIÈRE DES REBUTS VOLUMINEUX**

Il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu de mandater « Bouffard Sanitaire inc. » pour effectuer la collecte printanière des objets volumineux avec un camion à chargement au tarif horaire de 125 \$ (101.68 \$ en 2020) plus les taxes. Deux employés municipaux accompagneront le chauffeur pour le chargement lors de la collecte. La journée de la collecte est fixée à lundi le 7 juin 2021 et les citoyens seront avisés par le biais du bulletin municipal. Il est également résolu d'aviser les citoyens qu'il n'y aura qu'une seule collecte de rebuts volumineux de prévue pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 9.2. *Dépôt du bilan annuel 2020 de la qualité de l'eau potable*

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2020 tel que requis par l'article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* et informe les utilisateurs de cette eau qu'ils peuvent se procurer une copie de ce bilan au bureau de la municipalité et sur le site Internet de la municipalité.

#### 9.3. *Dépôt du rapport annuel 2020 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le dépôt du rapport annuel des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées pour l'année 2020. Ce rapport est produit en vertu de l'article 13 du *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU)* et il doit être transmis au *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)* avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année.

#### 10.1. *Modification de la réglementation – Avis de motion, présentation et adoption des projets de règlement*

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-05-5**

Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2, donne avis de motion avec dispense de lecture de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement numéro 2008-05-5 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-05 afin d'assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé.*

### **2021-053 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-05-5 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2008-05 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'adopter, à des fins de consultation publique, le *Projet de règlement numéro 2008-05-5 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-05 afin d'assurer la*

*concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé* tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-07-2**

Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6, donne avis de motion avec dispense de lecture de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement numéro 2008-07-2 modifiant le règlement de lotissement numéro 2008-07 afin d'ajouter une précision pour le calcul de la superficie des lots riverains ainsi que d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé.*

**2021-054 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-07-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2008-07 AFIN D'AJOUTER UNE PRÉCISION POUR LE CALCUL DE LA SUPERFICIE DES LOTS RIVERAINS AINSI QUE D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'adopter, à des fins de consultation publique, le *Projet de règlement numéro 2008-07-2 modifiant le règlement de lotissement numéro 2008-07 afin d'ajouter une précision pour le calcul de la superficie des lots riverains ainsi que d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé* tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-09-3**

Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4, donne avis de motion avec dispense de lecture de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement numéro 2008-09-3 modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 2008-09 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé.*

**2021-055 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-09-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2008-09 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'adopter, à des fins de consultation publique, le *Projet de règlement numéro 2008-09-3 modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 2008-09 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé* tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-11-6**

Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3, donne avis de motion avec dispense de lecture de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement numéro 2008-11-6 modifiant le règlement concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats numéro 2008-11 afin de permettre la transmission électronique des documents requis lors d'une demande de permis et certificat, de modifier certains documents requis lors d'une demande de permis et de certificat et d'ajuster les tarifs relatifs à l'émission d'une demande de permis et certificat.*

**2021-056** **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-11-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT L'INSPECTION DES BÂTIMENTS AINSI QUE L'ÉMISSION DES DIFFÉRENTS PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2008-11 AFIN DE PERMETTRE LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS REQUIS LORS D'UNE DEMANDE DE PERMIS ET CERTIFICAT, DE MODIFIER CERTAINS DOCUMENTS REQUIS LORS D'UNE DEMANDE DE PERMIS ET DE CERTIFICAT ET D'AJUSTER LES TARIFS RELATIFS À L'ÉMISSION D'UNE DEMANDE DE PERMIS ET CERTIFICAT**

Il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'adopter, à des fins de consultation publique, le *Projet de règlement numéro 2008-11-6 modifiant le règlement concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats numéro 2008-11 afin de permettre la transmission électronique des documents requis lors d'une demande de permis et certificat, de modifier certains documents requis lors d'une demande de permis et de certificat et d'ajuster les tarifs relatifs à l'émission d'une demande de permis et certificat* tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-06-6**

Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2, donne avis de motion avec dispense de lecture de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement numéro 2008-06-6 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 afin de procéder à la modification de plusieurs dispositions à l'initiative de la municipalité ainsi que d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé.*

**2021-057** **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-06-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-06 AFIN DE PROCÉDER À LA MODIFICATION DE PLUSIEURS DISPOSITIONS À L'INITIATIVE DE LA MUNICIPALITÉ AINSI QUE D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'adopter, à des fins de consultation publique, le *Premier projet de règlement numéro 2008-06-6 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 afin de procéder à la modification de plusieurs dispositions à l'initiative de la municipalité ainsi que d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé* tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-07-1**

Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4, donne avis de motion avec dispense de lecture de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement numéro 2012-07-1 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 2012-07 afin d'ajouter les activités d'agrotourisme dans les zones agricoles dynamiques, viables et agroforestières à titre d'usage conditionnel.*

**2021-058** **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-07-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 2012-07 AFIN D'AJOUTER LES ACTIVITÉS D'AGROTOUTRISME DANS LES ZONES AGRICOLES DYNAMIQUES, ViableS ET AGROFORESTIÈRES À TITRE D'USAGE CONDITIONNEL**

Il est proposé par Madame Gabrielle Trigaux et résolu d'adopter, à des fins de consultation publique, le *Premier projet de règlement numéro 2012-07-1 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 2012-07 afin d'ajouter les activités d'agrotourisme dans les zones agricoles dynamiques, viables et agroforestières à titre d'usage conditionnel* tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-03**

Monsieur Alain Leprince, conseiller au siège #5, donne avis de motion que le *Projet de règlement numéro 2021-03 sur la garde d'animaux de ferme en périmètre urbain* sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. Un dépôt et une présentation du projet de règlement en question sont également faits.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-04**

Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4, donne avis de motion que le *Projet de règlement numéro 2021-04 sur la qualité de vie* sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. Un dépôt et une présentation du projet de règlement en question sont également faits.

*10.2. Entretien des aménagements paysagers*

Aucune soumission n'a été reçue. La décision est reportée à la prochaine séance.

*10.3. Implantation d'une tour de télécommunication de type autoportant d'une hauteur de 61 mètres*

**2021-059 IMPLANTATION D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION DE TYPE AUTOPORTANTE D'UNE HAUTEUR DE 61 MÈTRES**

Considérant que l'entreprise « Télécommunication de l'Est » a comme projet d'implanter une tour de télécommunication de type autoportante d'une hauteur de 61 mètres sur un terrain situé au 115 route 132 à Baie-des-Sables;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables a déjà approuvé la vente d'une parcelle de terrain en vue d'agrandir le terrain visé pour recevoir ce projet en vertu de la résolution #2020-161;

Considérant les démarches nécessaires avec le ministère de l'Industrie et du Commerce;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables manifeste son accord à l'implantation de cette tour de télécommunication tel que spécifié dans le préambule.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*10.4. Cession d'une parcelle de terrain appartenant à la municipalité à Télécommunications Denis Gignac inc.*

**2021-060 VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À TÉLÉCOMMUNICATIONS DENIS GIGNAC POUR L'IMPLANTATION D'UNE TOUR DE COMMUNICATION**

Considérant que l'entreprise « Télécommunications Denis Gignac inc. » désire implanter une tour de communication sur le terrain situé au 115 route 132 à Baie-des-Sables;

Considérant que pour faciliter l'installation de cette tour de communication, l'entreprise souhaite acquérir une parcelle de terrain rattachée au Centre communautaire Gabriel-Raymond;

Considérant que la parcelle de terrain demandée initialement est située à l'intersection de la route 132 et de la rue des Pins sur le lot P-195-1 et a une superficie d'environ 1 255 pieds carrés selon la résolution #2020-130;

Considérant que la nouvelle parcelle de terrain demandée selon le plan préliminaire du 6 août 2020 préparé par Michel Asselin, arpenteur-géomètre (dossier 15 299), est située sur le lot 5 933 539 du Cadastre du Québec et a une superficie d'environ 350.3 mètres carrés (+/- 3 771 pieds carrés) selon la résolution #2020-161;

Considérant que l'immeuble en question porte dorénavant le lot numéro 6 403 691 du Cadastre du Québec;

Considérant que le conseil municipal ne voit pas d'objection à cette cession;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu de céder la parcelle de terrain visée dans le préambule à « Télécommunications Denis Gignac inc. » au prix de 2.50 \$ le pied carré tel qu'identifié dans le plan préliminaire joint au courriel du 7 août dernier.

Le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, sont autorisés à signer tous les documents nécessaires (acte de cession) au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables afin de procéder à cette transaction auprès d'un notaire au choix de l'acquéreur et aux frais de ce dernier. S'il y a lieu, les frais de l'arpenteur-géomètre sont également aux frais de l'acquéreur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **2021-061     ACTE DE CORRECTION – TÉLÉCÂBLE BAIE VISION INC.**

Considérant qu'il y a lieu de faire un acte de correction pour un acte de vente reçu par Me Michel Barriault, notaire, le 23 décembre 1987, dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Matane, le 29 décembre 1987, sous le numéro 127 786;

Considérant que dans cet acte de vente, la Municipalité de Baie-des-Sables cédait une parcelle de terrain à « Baie Vision inc. »;

Considérant que ce nom de compagnie est incomplet et n'a jamais existé;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'autoriser le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à signer l'acte de correction en vue de régulariser et substituer à l'ancien nom de l'acquéreur le nouveau nom « Télécâble Baie Vision inc. » dans l'acte précité dans le préambule.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *10.5.   Implantation d'une borne de recharge publique pour véhicules électriques*

La municipalité étudie actuellement la possibilité de devenir partenaire du Circuit électrique.

#### *10.6.   Implantation d'enseignes numériques municipales*

#### **2021-062     PROJET D'IMPLANTATION D'ENSEIGNES NUMÉRIQUES MUNICIPALES**

Considérant que le Comité des pompiers volontaires de Baie-des-Sables désire élaborer un projet qui consiste à implanter des enseignes numériques municipales dans les deux (2) ronds-points du village;

Considérant que ces enseignes serviront à afficher des messages de nature communautaire afin d'informer la population de la tenue d'activités de loisir, sportives, récréatives et culturelles sur son territoire;

Considérant que des messages de nature municipale pourront également être affichés afin d'informer la population de la tenue de consultations publiques, d'entrave à la circulation pour la réalisation de travaux publics, d'interruption de services municipaux, etc.;

Considérant que le Comité des pompiers volontaires de Baie-des-Sables désire obtenir l'appui de la Municipalité de Baie-des-Sables avant d'entreprendre des démarches supplémentaires à l'élaboration du projet;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu :

Que la Municipalité de Baie-des-Sables soit en accord avec l'idée qui consiste à l'implantation d'enseignes numériques municipales dans les deux (2) ronds-points du village et autorise le comité des pompiers volontaires de Baie-des-Sables à élaborer sur le projet et à effectuer des démarches de financement;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables effectue une demande d'autorisation au Ministère des Transports du Québec en vue d'implanter ce type d'enseigne sur les terrains des deux (2) ronds-points du village.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, soit autorisé à entreprendre les démarches requises dans ce sens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *11.1. Service de garderie municipale à l'école Assomption pour l'année scolaire 2021-2022*

#### **2021-063     ADOPTION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GARDERIE MUNICIPALE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022**

Considérant l'engagement pris par le conseil municipal afin de maintenir en opération le service de garderie municipale à l'école Assomption jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021 en vertu de la résolution #2019-223;

Considérant que plusieurs parents s'interrogent lors de la période d'inscription des élèves à savoir si le service de garderie municipale sera en opération pour l'année scolaire 2021-2022;

Considérant que bien que le service soit toujours déficitaire, le conseil municipal souhaite maintenir en opération le service de garderie municipale à l'école Assomption pour l'année scolaire 2021-2022;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de maintenir en opération le service de garderie municipale à l'école Assomption pour l'année scolaire 2021-2022 et d'adopter les règles de fonctionnement du service de garderie municipale pour l'année scolaire 2021-2022 tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *11.2. Achat de chariots à roulettes pour chaises pour le Centre communautaire Gabriel-Raymond*

#### **2021-064     ACHAT DE PETITS CHARIOTS À ROULETTES POUR LES CHAISES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Considérant que l'École de musique de Matane offre gratuitement 33 chaises à la Municipalité de Baie-des-Sables;

Considérant que ces chaises seront utilisées à la salle du conseil municipal et les chaises actuellement présentes seront transférées au Centre communautaire Gabriel-Raymond;

Considérant qu'il sera nécessaire d'ajouter des petits chariots à roulettes pour les chaises supplémentaires;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'autoriser l'achat de six (6) petits chariots en aluminium à roulettes pour chaises au montant de 420 \$ avant les taxes chez Atelier d'usinage Dany Fortin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 12. *Suivi des dernières périodes de questions*

Aucune question n'avait été posée lors de la dernière séance ordinaire.

#### 13. *Divers*

##### 13.1. *Suivi de la proposition d'achat du terrain du Parc du Sacré-Cœur à la Fabrique de BDS*

#### **2021-065 PROPOSITION D'ACHAT DU TERRAIN DU PARC DU SACRÉ-CŒUR À LA FABRIQUE DE BAIE-DES-SABLES**

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables a manifesté son intérêt à acquérir le terrain du parc du Sacré-Cœur auprès de la Fabrique de Baie-des-Sables en vertu de la résolution #2021-023;

Considérant que la Municipalité prévoyait poursuivre l'entretien et la valorisation de ce parc public pour le bénéfice de ses citoyens;

Considérant que le conseil de la Fabrique de Baie-des-Sables a fixé le prix de vente à 40 000 \$ avec certaines conditions;

Considérant que le conseil municipal juge le prix de l'offre présentée par le conseil de Fabrique de Baie-des-Sables beaucoup trop élevé;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'informer la Fabrique de Baie-des-Sables que la Municipalité de Baie-des-Sables ne donnera pas suite à l'offre présentée et cela, bien que l'intérêt d'acquisition de ce parc demeure. Le conseil de la Fabrique de Baie-des-Sables est invité à consulter la Municipalité de Baie-des-Sables dans le futur avant toute cession de ce parc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **2021-066 PUBLICATION DE DOCUMENTS DE LA FABRIQUE DE BAIE-DES-SABLES SUR LE SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ**

Considérant que le conseil de la Fabrique de Baie-des-Sables demande à la Municipalité de Baie-des-Sables de publier de l'information et des documents relatifs à l'église sur le site web de la municipalité;

Considérant que l'objectif est d'informer les paroissiens de la situation et des problèmes majeurs de l'église;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'autoriser la direction à publier sur le site web de la municipalité l'information et les documents émis par la Fabrique de Baie-des-Sables, et cela, entièrement gratuitement. Les représentants de la Fabrique devront fournir l'information et les documents à publier selon les modalités établies par la direction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

##### 13.2. *Ville de Matane – Appui au projet de Complexe aquatique de Matane*

**2021-067     APPUI AU PROJET DE COMPLEXE AQUATIQUE DE MATANE**

Considérant que la piscine municipale de la ville de Matane a été construite en 1967;

Considérant que cet équipement profite, en vertu d'une entente des infrastructures supralocales, à l'ensemble des citoyens de la MRC de La Matanie, soit plus de 21 000 habitants;

Considérant que cette infrastructure est désuète et qu'elle ne répond plus aux besoins de la population;

Considérant que l'état de la piscine actuelle est très précaire;

Considérant que la piscine municipale accueille environ 40 000 utilisateurs annuellement;

Considérant qu'une interruption des services de cette infrastructure serait dommageable pour l'initiation des jeunes enfants aux sports aquatiques et pour la relève;

Considérant qu'une interruption des activités de la piscine aurait un impact important sur la pratique d'activités physiques pour les nombreuses personnes âgées qui fréquentent cette infrastructure;

Considérant que la Ville de Matane souhaite construire un nouveau complexe aquatique répondant aux normes actuelles et aux besoins de sa population (familles, adultes, enfants et âgés);

Considérant que cette infrastructure est essentielle pour maintenir la vitalité des clubs sportifs aquatiques (Club Nautilus et club Les Capitaines du Cégep de Matane) qui ont représenté notre région de façon remarquable à l'échelle du Québec et du Canada dans les dernières années;

Considérant qu'une augmentation importante de l'achalandage est envisagée avec la venue du nouveau complexe aquatique;

Considérant que la Ville de Matane et la MRC de La Matanie ont toutes deux évoqué, dans leur planification stratégique respective, qu'elles souhaitaient offrir un milieu de vie attractif afin d'attirer des familles et des travailleurs qualifiés;

Considérant que le projet de complexe aquatique n'a pas été retenu dans le *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives* du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur du Québec.

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu que le Conseil de la Municipalité de Baie-des-Sables appui la Ville de Matane dans ses différentes démarches auprès des bailleurs de fonds afin de réaliser le projet de Complexe aquatique de Matane.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*13.3. Appui pour la décentralisation du système de santé en région*

**2021-068     APPUI À LA DÉCENTRALISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ EN RÉGION**

Considérant que la centralisation de nos soins de santé a rendu notre système rigide et lent;

Considérant que les effets de la centralisation se font sentir sur l'accessibilité aux soins de santé de proximité et locaux;

Considérant que nous sommes témoins des conséquences de la centralisation dans notre municipalité;

Considérant que 750 médecins de toutes les régions du Québec se sont mobilisés pour demander la décentralisation de notre système de santé;

Considérant que toutes ces démarches visent à établir les bases d'une gouvernance locale solide et efficiente qui va donner accès en région à l'ensemble des soins médicaux de base sans aucune discrimination;

Considérant que ces 750 médecins ont émis 4 recommandations peu coûteuses, simples et rapides à mettre en place qui ont été transmises au Ministre de la Santé et des services sociaux cet été, soit :

- Le rétablissement d'un poste d'administrateur décisionnel local pour chaque centre hospitalier de soins.
- Le rétablissement d'un poste décisionnel de Directeur des Services Professionnels (DSP) local pour chaque centre hospitalier.
- Le rétablissement d'un Conseil des Médecins, Dentistes et Pharmaciens (CMDP) local pour chaque centre hospitalier.
- Le rétablissement d'une Table des chefs locale réunissant tous les chefs de département d'un centre hospitalier.

Considérant que la gestion de la crise sanitaire nécessite une flexibilité et une réactivité qui manque à notre système de santé centralisé.

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu :

- D'appuyer les 4 recommandations émises par le Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé;
- De demander au gouvernement d'étudier sérieusement les recommandations du Regroupement et d'y faire suite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *13.4. Projet « Le Café La Caisse » – Correspondance du CA (rencontre avec le MAMH)*

#### **2021-069      RENCONTRE AVEC UN REPRÉSENTANT DU MAMH DANS LE DOSSIER DU PROJET « LE CAFÉ LA CAISSE »**

Il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de planifier prochainement une rencontre avec un représentant régional du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour échanger sur le dossier du projet « Le Café La Caisse ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Madame Gabrielle Trigaux fait la lecture de deux (2) résolutions adoptées par le conseil d'administration du projet « Le Café La Caisse ».

#### *14. Période de questions du public*

Aucune question n'a été soulevée.

#### *15. Levée de l'assemblée*

#### **2021-070      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre résolu de lever la séance à 21 h 52.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

\_\_\_\_\_  
Denis Santerre  
Maire

\_\_\_\_\_  
Adam Coulombe  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
*Denis Santerre*  
*Maire*